



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

Le maire : Ludovic LOREAU

Les adjoints : Alain CORDIER, Pascal GAGNOLET, Gaëlle GOY, Frédéric LEMARIE, Djamila ZEBBOUDJ

Les conseillers municipaux : Fabienne CURIAL, Aurélie DESPLANCHE, Chantal GAUTIER, Monique LACROIX, Claude LEFEVER, Michel LIVENAI, Pascal MIDONNET, Bertrand MOLINIER, Valérie OCTRUE, Karine PRUD'HOMME-LACLAU, Isabelle ROUVEURE, Valérie SIDO

ABSENTS : Gilles DALMAIS, Sébastien DELDON, Fabrice PIOLA

POUVOIRS : Béatrice COSTA à Aurélie DESPLANCHE, Evelyne ESCRIVA à Ludovic LOREAU

➤ **INTERVENTION DE M. GEORGES** (Diaporama disponible en mairie)

➤ **APPEL DES PRESENTS :**

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Les 18 conseillers municipaux présents signent la feuille d'émargement.

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme CURIAL Fabienne se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 10 juillet 2020 :**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion du 10 juillet 2020.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

➤ **AFFAIRES GENERALES**

- Décision du Maire concernant le remplacement des coussins berlinois par des coussins lyonnais route de Tramoyes.
- Déclarations d'Intention d'aliéner :

ADRESSE CADASTRALE DU BIEN	SITUATION DU BIEN	SUPERFICIE DU BIEN	NATURE DU BIEN VENDU
AN 263 AN 257	131, impasse des boules	224 m ²	Maison
AI 91	161, rue de l'industrie	434 m ²	Local
AD 56 AD 62	Etang de la ROUSSIÈRE	3330 m ²	Terrain
AV 97	32, Impasse des Dombes	549 m ²	Maison

➤ ASSAINISSEMENT

Un nouveau réseau séparatif sera installé rue du petit jardin. Coût : 42000 euros, réalisation : entreprise SADE

C. LEFEVER : Comment faites-vous pour financer du pluvial sur la partie assainissement ? Alors que cela devrait être sur le budget général ?

F. LEMARIE : Nous nous sommes appuyés sur le travail de Michel LIVENAIS, avec l'aval de Yann PAMPOUILLE et du maître d'œuvre, M TORTORICI.

L. LOREAU : La formulation sur la note de synthèse est effectivement à repreciser : « les travaux visent à améliorer la séparation des eaux et éliminer les eaux parasites ».

➤ DELIBERATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU CITY STADE

La commune souhaite réhabiliter l'ancien City Stade implanté derrière la salle polyvalente, sur le plateau sportif, afin de proposer aux utilisateurs un nouvel équipement sécuritaire et adapté à l'ensemble de la population.

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

M. Le Maire demande au conseil l'autorisation de faire la demande de subvention.

Pour : 20 ; abstention : 0 ; contre : 0

Coût : montant 44100 euros HT

La subvention ne peut excéder 35 % du montant total des coûts

Présentation des 4 différentes propositions de réalisation

- Entreprise Balland : tout en acier : environ 47000 euros ;
- Agorespace : tout en acier aussi (qui a réalisé le city stade de 1992) : environ 47000 euros ;
- Groupe SAE : acier-composite : environ 34000 euros ;
- Casal sport : tout acier : pas de devis pour le moment ;

Différents critères seront pris en compte pour le choix (paysagers, esthétiques, l'avis des jeunes...) ce point sera à l'ordre du jour lors du Conseil Municipal des Jeunes de samedi 26 septembre 2020.

Question B. MOLINIER : l'éclairage est-il intégré ?

Réponse F. LEMARIE : Non et l'éclairage actuel a été supprimé pour mise en sécurité

Question B. MOLINIER : Accès pour les Personnes à Mobilité Réduite ?

Réponse F. LEMARIE : Chaque structure propose ce type d'accès

➤ POLE ENFANCE JEUNESSE

Suite aux mesures sanitaires liées à la Covid-19, proposition de mise à disposition de la salle des rencontres afin de ne pouvoir faire qu'un seul service de cantine.

Pendant un mois, une personne de la commune assurera le service à la salle des rencontres.

Voir avec le PEJ pour la suite éventuelle à donner pour ce poste et pour gérer les frais inhérents

Délibération pour la signature de l'avenant sur la convention avec le PEJ pour cette mise à disposition et pour la mise à disposition de personnel dans le cadre de cette ouverture :

pour : 20, abstention : 0, contre : 0

➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

36 maires dans cette commission additionnée de 9 membres de l'exécutif non maire. Ces suppléants seront désignés parmi les membres du conseil communautaire, soit Pascal GAGNOLET soit Evelyne ESCRIVA.

Remarque de C. LEFEVER : Pour la suppléance, il serait judicieux de proposer à l'adjoint aux finances L. LOREAU est d'accord.

Question d'A. Cordier à propos de la compensation de la zone industrielle.

L. LOREAU : Le premier vice-président de la communauté de communes devrait venir présenter les éléments du budget de la CCDombes, le sujet pourra être abordé.

Il pourra par ailleurs répondre aux interrogations de certains sur l'état des finances de la Communauté de Communes. Le vice-président en charge des finances devrait venir présenter avant la fin de l'année la situation budgétaire. Par ailleurs, selon ces disponibilités le vice-président en charge du PUI sera invité à évoquer l'éventuel transfert de compétence au 31/12/2020.

Rappel : il y a encore possibilité pour les conseillers municipaux de s'inscrire aux différentes commissions de la communauté de communes

C. LEFEVER s'étonne qu'il n'y ait personne de St André aux commissions de l'assainissement et au PLUI

L. LOREAU : A CORDIER, adjoint à l'urbanisme, est membre de la commission du PLUI. Par ailleurs, je suis membre de droit de l'ensemble des commissions en tant que vice-président et je serai très attentif à la question du transfert de compétence pour l'assainissement.

➤ REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce règlement intérieur a été envoyé par Frédéric LEMARIE aux conseillers, qui ont fait un retour pour proposer des modifications.

- article 1 : V. SIDO suggère que les CM commencent à 20h. Après consultation, 20h30 est maintenu.

- article 2 : B. MOLINIER évoque la nécessité d'un accusé de réception électronique pour les convocations au CM. Approuvé

- article 8 : V. SIDO suggère que de nouveaux membres puissent intégrer les commissions et quitter une commission. Après discussion, il est laissé la liberté d'intégrer une nouvelle commission en cours de mandat.

- B. MOLINIER suggère d'allonger le délai de convocation pour une commission à 7 ou 10 jours au lieu de 3 jours.

Après discussion un délai de 5 jours est proposé avec l'idée, dans la mesure du possible, que les commissions planifient les dates d'une réunion à l'autre.

- B. MOLINIER évoque la confidentialité des sujets abordés en commission et la non diffusion des informations. Il est répondu que le droit de réserve est de la responsabilité de chacun.

- article 24 : V. SIDO demande si un conseiller arrivant en retard peut prendre part aux délibérations. Oui si celle-ci n'a pas commencé

- article 32 : Nouvel article : Demande d'entretien. Par conséquent décale les suivants.

- B. MOLINIER propose la possibilité pour un élu de demander rendez-vous à l'Exécutif avec une obligation (raisonnable) de répondre, de proposer une date dans un délai acceptable.

Réponse : l'exécutif est disponible pour des rendez-vous a minima tous les samedi matin. Les rendez-vous sont priorisés en fonction des sujets.

➤ POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Commission croisée Sécurité Environnement Voirie (F. LEMARIE) :
Volonté de prioriser l'action commune sur l'élaboration d'un schéma directeur des déplacements piétons-vélos et autos. Valider une démarche avec un 1^{er} plan d'action
- Commission environnement (F. LEMARIE) :
Les sujets fleurissement, gestion des déchets, biodiversité ont été lancés
- Commission Assainissement (F. LEMARIE) :
Les travaux d'assainissement route de Neuville ont commencé il faut s'attendre à une circulation difficile les prochaines semaines.
- Commission marché (P. GAGNOLET) :
Un travail sur la modification du règlement intérieur a été entrepris.
Une première réunion a eu lieu ce jour, réunion avec les délégués du marché qui ont été favorables aux modifications proposées voire même enthousiastes. Animation proposée dimanche prochain : « le primeur de mes envies »
- Commission urbanisme (A. CORDIER) : rien à évoquer publiquement pour l'instant. Des permis de construire arrivent pour la Forge (10 sont à l'étude en ce moment). Projets actuels sur la ZI.
- Commission communication (D. ZEBBOUDJ) :
Livret d'accueil des nouveaux arrivants, thématiques définies et rédaction à venir.

Conseil municipal jeunes (CMJ) : fonctionnement défini, ils sont 8, émanent du CMJ précédent, des élections vont avoir lieu avec de nouveaux conseillers de CM1 et CM2.

De nouveaux projets sont en vue : tri sélectif, déchets, action nettoyage du village le 17 octobre (matinée), les équipements seront mis à disposition par la CCDombes. Cette action permettra de lancer une réflexion sur la répartition des points de collecte de déchets sur la commune.

- Commission associations :
Le calendrier pour la gestion des salles a été fait.

Le forum des associations : G. GOY remercie les associations qui ont été présentes (23 associations représentées), circulation fluide grâce à un plan des lieux établi par le Service Technique. Cet agencement est à garder pour l'an prochain.

- CCAS :
Le portage des repas : continue mais recherche de bénévoles (15 repas par jour sont livrés en moyenne, G. Goy remercie les bénévoles pour leur implication.

L. LOREAU informe qu'un rendez-vous avec la CAF est organisé le mercredi 23 septembre avec comme sujet le projet Espace de Vie Sociale, avec présence des maires (ou de leur représentant) des communes de St Marcel, Monthieux, Tramoyes et Mionnay.

- Commission appel d'offres : Le choix du maître d'œuvre pour la station d'épuration se fera prochainement. Trois entreprises ont été retenus pour une phase de négociation.

➤ QUESTIONS ECRITES

Question de B. MOLINIER :

Le sujet concerne des chutes d'arbres en nombre à la pointe Nord du Bois Volet, des arbres de valeur, parmi lesquels des chênes, certains centenaires, qui entravent fortement la circulation à cet endroit du bois.

La première question est de savoir quelle opération est prévue pour rétablir la circulation ?

La seconde, si, ces bois tombés au sol, ces « chablis », vont être valorisés au profit de la Commune ? Certains, représentent une valeur marchande significative, à condition de ne pas les prélever trop tard.

La troisième question concerne un dépôt sauvage provenant d'un chantier de démolition, cette fois au Sud du bois ; dépôt conséquent évalué à plusieurs tonnes qui entrave la circulation et donne une image négative à l'entrée du secteur protégé de Vernange, la question est de savoir quand ce dépôt sera retiré ?

Réponse :

La commission environnement a proposé de mettre en place un chantier partagé avec différentes associations (Environnement, randonneurs, coureurs...) afin de nettoyer et rouvrir les chemins du Bois Volet. Il sera sans doute fait appel à des professionnels pour la valorisation du bois.

➤ INFORMATIONS DIVERSES

Tour de table :

M. LACROIX a pris la décision de démissionner du conseil communautaire. V.OCTRUE et C. GAUTIER, ont-elles aussi démissionné.

Ainsi, le poste restera vacant malgré la volonté de C. LEFEVER de reprendre la place car il doit être occupé par une femme pour respecter la parité.

M. LACROIX lit le courrier qu'elle a écrit pour dénoncer cette situation ubuesque. Il y a donc un siège vacant.

L. LOREAU rappelle qu'il a abordé la problématique avec la présidente de la CCDombes qui soulèvera la question auprès de nos parlementaires.

- C. LEFEVER : l'école de musique louerait des locaux pour des groupes à prix imbattables des box de répétition. Est-ce les locaux de la commune ? Est-ce possible ?

Réponse : information à vérifier.

- M. LACROIX : pourquoi la mairie a-t-elle supprimé le concours des maisons fleuries ?

Réponse : Il n'a pas été reconduit cette année en raison de la sécheresse du printemps et de l'été ; nous souhaitons travailler et sensibiliser à un fleurissement nécessitant moins d'eau tant pour la collectivité que pour les particuliers.

- M. LIVENAI : est-il normal que des chevaux et cavaliers empruntent le mode doux le long de la voie ferrée ? c'est dangereux pour les piétons, poussettes.

Réponse : il est également emprunté par des motos et des quads, un panneautage va être mis en place.

- P. MIDONNET : va-t-on tenter à nouveau la fermeture de la rue qui longe le marché le dimanche ?

Réponse : l'idée n'est pas abandonnée, nous allons retravailler le sujet en commission marché avec les forains.

Clôture du conseil municipal à 22h45

La secrétaire de Séance,

Fabienne CURIAL

Le Maire,

Ludovic LOREAU

